



Trace n° 86898960

Cette randonnée s'inscrit dans une série intitulée "Au Grez des quatre saisons", dans différents villages de Grez-Doiceau, à la découverte des producteurs locaux et des acteurs de la biodiversité, avec des panneaux explicatifs sur le parcours. Cette boucle concerne les villages de Hèze avec les Bois du Libel et de Biez.

Durée	2h 05	Difficulté	Facile
Distance	6,63 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	70 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	69 m	Commune	Grez-Doiceau
Point haut	112 m		
Point bas	52 m		

Description

Départ deux possibilités:

A. à Hèze : l'Esplanade des Vis Tchapias" (En français : "vieux chapeaux") (D)

B. à Biez : PARKINS à côté du Cimetière ou Place de la rue de l'Eglise Saint-Martin (6)

1. Emprunter la rue Félix Latour (sur 200 mètres dans la direction de longueville),
2. A droite, rue G. Dagneau
3. A gauche descendre la **rue du Libel**
4. Monter la **rue pavée de Longueville (1)**
5. Juste avant les 2 voies en Y, rentrer dans le Bois, via le **Sentier i20 "dit" Bois du Libel.**
6. Arrivée face à une prairie et champs, Panneau : sur le thé de Compost Celine Vanneste emprunter le sentier à droite (2)
7. vous aboutirez au **Chemin 119 "dit" Bois de Glabais**
8. à gauche parcourir la **rue de Résidal** en suivant le ruisseau du "Ry de Hèze",
(Détour facultatif : pour voir à 300 mètres la grande Bergerie, de la ferme Dive, monter à gauche la rue de la ferme du grand-Sart).
9. Poursuivre la rue de Résidal jusqu'à la **rue (pavée) du Boulevard (à droite) jusqu'à la**
10. rue Félix Lacourt. Tournez à gauche vers Grez
11. Emprunter l'Allée du Vicinal sur quelques centaines de mètres.
12. ! Parcourir à droite le **petit sentier public sans nom** (entre un poteau en béton, et une clôture verte) séparant 2 propriétés qui
13. vous mènera dans la **Rue des Bruyères. Au bout**
14. Tournez à droite **rue du Beau Site**
15. Traversez à gauche, la **rue de l'Eglise St Martin**
16. admirez la **vue panoramique de Grez, derrière l'Église,**
17. descendez le **Sentier bucolique du Village** qui vous mènera vers Basse-Biez
18. arrivé à la **Rue Basse Biez, tournez à droite, passez devant le Moulin de Pierrot,**
19. arrêt 150 mètre + loin N° 36 devant la chèvrière, Panneau : La chèvre(rie) à Biez (3)
20. puis le **Jardin de l'Apiculteur Michel Fraiteur.** Panneau : Le Jardin naturel et les ruches de Michel Fraiteur (4)
21. rebrousser vers le sentier communal, accessible depuis la maison jaune (N°41, rue de Basse-Biez),
22. arrivée Chemin communal tourner à droite jusqu'à la rue du Champ du Curé.
23. Remontez à gauche, jusqu'à la rue du Beau Site.
24. Arrêt devant la Maison de quartier de la Butte de BIEZ Panneau : la Maison de Quartier de la Butte de BIEZ (5)
25. remontez la rue et tournez dans la longue rue des Sapins.
26. retourner à gauche sur l'Avenue Félix Latour

Points de passages

- D/A Départ (Possibilité 1) Parking de Hèze**
N 50.719314° / E 4.720354° - alt. 107 m - km 0
- 1 Le Libel**
N 50.716491° / E 4.723088° - alt. 97 m - km 0.51
- 2 Thé de compost**
N 50.715485° / E 4.720278° - alt. 100 m - km 0.79
- 3 La chèvre à Biez**
N 50.731532° / E 4.70231° - alt. 52 m - km 3.85
- 4 Apiculteur Michel Fraiteur**
N 50.732336° / E 4.703036° - alt. 54 m - km 3.96
- 5 Maison de la Butte**
N 50.726839° / E 4.703766° - alt. 98 m - km 5.07
- 6 Départ/Arrivée (Possibilité 2) - Parking de Biez**
N 50.726375° / E 4.703351° - alt. 101 m - km 5.12
- 7 Ferme Dive**
N 50.720866° / E 4.718869° - alt. 106 m - km 6.42
- D/A Arrivée (Possibilité 1) Parking de Hèze**
N 50.719424° / E 4.720625° - alt. 108 m - km 6.63

27. Vous passez devant la longue Ferme Dive (élevages de limousines et des moutons et grandes cultures) Panneau : LA FERME DIVE (7)

28. vous retrouver l'esplanade des **Esplanade des Vis Tchapias" (A)**

29. nous recommandons sur le retour d'aller Place G. Bagniet, déguster les inoubliables et savoureuses **Glaces/gauffres/ crêpes et cafés-thés de "Madame Clown"** Panneau : LES GLACES DE Madame CLOWN

Informations pratiques

Pas d'équipement spécifique nécessaire. Le circuit passe par des chemins et des rues bien balisées

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-86898960/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



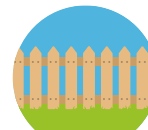
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.